



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Abbé Pierre Pour le Logement des Défavorisés

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992

Siège social : 3 rue de Romainville 75019 Paris

SIREN : 345 282 016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Au conseil d'administration de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 10 et 11 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 19 mars 2024

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée



COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} OCTOBRE 2022

AU

30 SEPTEMBRE 2023

BILAN 2022-2023 - ACTIF

BILAN - ACTIF		30/09/2023			30/09/2022
EN EUROS	RENOI ANNEXE	BRUT	DEPRECIATION	NET	
Immobilisations incorporelles	5.1.1				
Donations temporaires d'usufruit		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		923 546	812 529	111 016	112 383
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		195 417	141 724	53 693	155 979
Immobilisations corporelles	5.1.1				
Terrains		1 584 293	-	1 584 293	1 584 293
Constructions et installations générales		26 574 845	14 732 467	11 842 378	12 594 719
Installations techniques, matériels et outillages		2 560 051	2 278 057	281 994	304 738
Immobilisations corporelles en cours		288 945	-	288 945	197 007
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.1.2	17 003 495	47 314	16 956 182	16 780 638
Immobilisations financières	5.1.3				
Participations		10 311 143	43 347	10 267 796	10 280 481
Créances rattachées aux participations		-	-	-	-
Prêts		229 049	229 049	-	-
Dépôts et cautionnements		88 375	-	88 375	84 111
Autres immobilisations financières		15 553 415	394 801	15 158 615	15 412 125
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		75 312 573	18 679 286	56 633 287	57 506 473
Stocks et en cours		5 081	-	5 081	5 081
Créances	5.1.4				
Créances usagers et comptes rattachés		28 314	-	28 314	59 785
Créances reçues par legs ou donations		8 784 805	-	8 784 805	11 923 689
Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	-
Autres créances		4 286 217	-	4 286 217	5 502 269
Valeurs mobilières de placement	5.1.5	43 902 017	60 391	43 841 626	27 057 710
Disponibilités	5.1.6	8 393 763	-	8 393 763	16 317 092
Charges constatées d'avance	5.1.7	737 220	-	737 220	718 389
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		66 137 416	60 391	66 077 025	61 584 015
Frais d'émission d'emprunt (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		141 449 989	18 739 677	122 710 312	119 090 488

BILAN 2022-2023 - PASSIF

BILAN - PASSIF			
EN EUROS	RENVOI ANNEXE	30/09/2023	30/09/2022
Fonds propres sans droit de reprise	5.2.1.1		
Fonds propres statutaires			
dotation non consommable initiale FAP		847 843	847 843
dotation non consommable initiale Fondation abritée		40 000	20 000
Fonds propres complémentaires		4 723 540	4 723 540
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		-	-
Réserves	5.2.1.1		
Réserves pour projet de l'entité		44 204 301	40 178 103
Réserves		-	-
Report à nouveau		-	379 596
<i>Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter</i>		-	-
Excédent ou déficit de l'exercice		4 898 016	3 646 602
SITUATION NETTE		54 713 700	49 795 684
Subventions d'investissement	5.2.1.2	358 900	380 645
TOTAL FONDS PROPRES (I)		55 072 599,79	50 176 329
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5.2.2	23 050 488	26 422 243
Fonds dédiés	5.2.3	293 223	365 352
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)		23 343 711	26 787 595
Provisions pour risques	5.2.4	687 123	368 024
Provisions pour charges	5.2.4	1 669 906	1 450 128
<i>dont Provisions pour charges sur legs ou donations</i>	5.2.4	163 373	17 530
TOTAL PROVISIONS (III)		2 357 029	1 818 152
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5.2.5	1 099 588	1 702 452
Emprunts et dettes financières diverses (2)	5.2.6	25 087	23 289
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5.2.6	1 510 938	1 551 820
<i>Dettes des legs ou donations</i>	5.2.6	2 527 125	2 264 554
Dettes fiscales et sociales	5.2.6	3 508 929	3 138 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.2.6	11 958	51 882
Autres dettes	5.2.6	31 804 021	30 064 518
Produits constatés d'avance	5.2.7	1 449 326	1 511 571
TOTAL DETTES (IV)		41 936 971	40 308 412
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		122 710 312	119 090 488

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT 2022-2023

COMPTE DE RESULTAT			
EN EUROS	RENVOI ANNEXE	2023	2022
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		125	2 859
dont ventes de dons en nature		-	-
Ventes de prestations	6.1.1	507 803	531 134
dont loyers perçus		453 166	477 005
Autres services		-	-
Ventes de marchandises		-	-
Produits de tiers financeurs		-	-
Subventions d'exploitation			
Concours publics et subventions d'exploitation	6.1.2	1 012 273	1 131 706
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		34 588 571	35 298 755
Mécénats		2 750 904	2 546 804
Legs, donations et assurances-vie	6.1.3	21 458 278	15 758 117
Contributions financières	6.1.4	590 244	653 063
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6.1.5	1 529 216	914 089
Utilisations des fonds dédiés		110 815	289 908
Autres produits		197 171	222 659
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		62 745 402	57 349 095
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Autres achats et charges externes	6.2.1	13 700 279	12 899 370
Aides financières	6.2.2	29 634 654	27 971 503
Impôts, taxes et versements assimilés		1 190 085	1 085 666
Salaires et traitements		8 133 646	7 471 583
Charges sociales		3 855 488	3 575 710
Dotations aux amortissements et dépréciations	6.2.3	1 255 268	1 109 897
Dotations aux provisions		435 214	26 800
Subventions versées par l'association		-	-
Reports en fonds dédiés		38 687	80 135
Autres charges		505 582	449 567
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		58 748 904	54 670 231
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 996 498	2 678 864

COMPTE DE RESULTAT 2022-2023

COMPTE DE RESULTAT - SUITE			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2023	2022
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 996 498	2 678 864
Produits financiers de participation		78 200	20 700
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		913 258	459 443
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		164 820	98 099
Différences positives de change		-	27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	52 569
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		1 156 278	630 838
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		126 720	433 533
Intérêts et charges assimilés		16 686	27 020
Différences négatives de change		13	6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	76 634
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		143 419	537 193
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 012 858	93 646
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)		5 009 357	2 772 510
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		36 554	2 458 225
Produits exceptionnels sur opération en capital		-	199 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	533
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6.2.4	36 554	2 657 758
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		135 985	1 624 064
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		11 869	159 602
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		41	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6.2.4	147 895	1 783 666
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(111 341)	874 092
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
Total des produits (I + III + V)		63 938 233	60 637 691
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		59 040 218	56 991 090
EXCEDENT OU DEFICIT		4 898 016	3 646 602
Dons en nature		111 430	77 594
Prestations en nature		11 836	23 563
Bénévolat		682 045	721 249
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	805 311	822 405
Secours en nature		-	-
Mises à disposition gratuite de biens		111 430	77 594
Prestations en nature		11 836	23 563
Personnel bénévole		682 045	721 249
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	805 311	822 405

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	9
2	PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	9
2.1	<i>OBJET SOCIAL</i>	9
2.2	<i>NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES</i>	9
2.3	<i>DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE</i>	10
3	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	11
3.1	<i>FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE</i>	11
3.2	<i>FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022-2023</i>	11
4	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
4.1	<i>CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX</i>	11
4.2	<i>LES REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	12
4.2.1	<i>REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES</i>	12
4.2.2	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	13
4.2.3	<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	13
4.2.4	<i>CREANCES</i>	13
4.2.5	<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i>	14
4.2.6	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>	14
4.2.7	<i>FONDS DEDIES</i>	14
4.2.8	<i>PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE</i>	14
4.2.9	<i>COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES</i>	14
4.3	<i>LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES</i>	15
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN	15
5.1	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF</i>	15
5.1.1	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	15
5.1.2	<i>BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</i>	16
5.1.3	<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	17
5.1.4	<i>CREANCES</i>	19
5.1.5	<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)</i>	20
5.1.6	<i>DISPONIBILITES</i>	20
5.1.7	<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>	20
5.2	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF</i>	21
5.2.1	<i>FONDS PROPRES</i>	21
5.2.2	<i>FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS</i>	23
5.2.3	<i>FONDS DEDIES</i>	23
5.2.4	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>	24
5.2.5	<i>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</i>	25

5.2.6	DETTES DIVERSES	25
5.2.7	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26
6	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
6.1	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS</i>	<i>27</i>
6.1.1	VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS	27
6.1.2	CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	27
6.1.3	RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	27
6.1.4	CONTRIBUTIONS FINANCIERES	28
6.1.5	REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES.....	28
6.2	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES</i>	<i>28</i>
6.2.1	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	28
6.2.2	AIDES FINANCIERES.....	28
6.2.3	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	29
6.2.4	RESULTAT FINANCIER.....	29
6.3	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....</i>	<i>29</i>
6.3.1	REGLE ET METHODE COMPTABLE.....	29
6.3.2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION	29
7	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
7.1	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS</i>	<i>30</i>
7.2	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES.....</i>	<i>30</i>
8	AUTRES INFORMATIONS	31
8.1	<i>VENTILATION DE L'FFECTIF SALARIE.....</i>	<i>31</i>
8.2	<i>REMUNERATION DES SALARIE.ES.....</i>	<i>31</i>
8.3	<i>REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES.....</i>	<i>31</i>
8.4	<i>REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION</i>	<i>31</i>
8.5	<i>REGIME SOCIAL</i>	<i>31</i>
8.6	<i>REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS.....</i>	<i>31</i>
9	FONDATION ABRITEE – ETATS FINANCIERS	32
9.1	<i>FONDATION ABRITEE SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT</i>	<i>32</i>
9.2	<i>FONDATION ABRITEE ALYNEA.....</i>	<i>33</i>
10	LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	35
10.1	<i>LES PRODUITS PAR ORIGINE.....</i>	<i>37</i>
10.1.1	LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	37
10.1.2	LES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	38
10.1.3	LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC.....	38
10.1.4	L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	39
10.2	<i>LES CHARGES PAR DESTINATION.....</i>	<i>39</i>
10.2.1	LES MISSIONS SOCIALES.....	39
10.2.2	LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	41

10.2.3	LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41
10.2.4	LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	41
10.3	<i>LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>	42
10.4	<i>TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD</i>	42
10.5	<i>REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS</i>	42
11	LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	43
11.1	<i>LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER).....</i>	44
11.2	<i>SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE.....</i>	44
11.3	<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....</i>	45
11.4	<i>VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....</i>	46

1 PRÉAMBULE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

2.1 OBJET SOCIAL

La Fondation Abbé Pierre, est une Fondation reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions des articles 18 et suivants de la loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat.

Conformément à l'article 1^{er} de ses statuts, la Fondation Abbé Pierre a pour objet social :

- D'apporter une aide concrète et efficace aux personnes et familles rencontrant de graves difficultés de logement,
- De les accueillir temporairement dans des résidences de logements d'urgence ou de convivialité,
- De rechercher et de trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources,
- De susciter et d'encourager les initiatives publiques ou privées permettant la production et la gestion de logements destinés aux populations défavorisées,
- De favoriser l'animation sociale et culturelle des quartiers et des villes contribuant à améliorer la promotion et l'insertion des familles en difficulté par le logement,
- D'affirmer le caractère d'assistance et de bienfaisance des actions entreprises dans le soutien et l'accompagnement pour loger les sans-abris en France et dans le monde, plus particulièrement dans les pays en voie de développement,
- D'entreprendre les actions nécessaires auprès des instances nationales et internationales publiques ou privées, pour une prise en charge des problèmes liés au logement des personnes en difficulté, conformément au message de l'Abbé Pierre son Fondateur,
- De préserver la mémoire de l'Abbé Pierre et de son action,
- De lutter contre toutes les formes de discrimination pour l'accès ou le maintien dans un logement.

La Fondation Abbé Pierre se distingue par le fait qu'elle résulte non seulement de la volonté de l'Abbé Pierre de lutter contre le mal-logement, mais également d'assurer un engagement financier irrévocable et pérenne pour cette cause, engagement aujourd'hui poursuivi par les donateurs, bénévoles, militants et salariés de la Fondation.

2.2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Le déploiement de ses missions sociales reste la première de ses priorités et concerne l'ensemble de la société : les plus démunies et les quatre millions de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement, les associations et autres types d'acteurs d'intérêt général qui leur viennent en aide, les pouvoirs publics qui doivent en assurer la protection, ainsi que la société civile dans son ensemble pour la sensibiliser à l'action menée par l'Abbé Pierre depuis son appel de 1954.

Ses principales missions sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri, le développement de réponses aux personnes mal-logées, le soutien à l'action des acteurs d'intérêt général agissant contre le mal logement, l'expertise des politiques publiques de l'habitat et de la lutte contre les exclusions et l'interpellation des pouvoirs publics.

Dans l'hexagone, à l'île de La Réunion comme dans de nombreuses régions du monde, à travers ses neuf agences, ses sept lieux d'accueil des personnes mal logées et d'habitat (Boutiques Solidarité et Pensions de famille entre autres), son réseau de près de 600 partenaires et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ses différents programmes notamment de lutte contre l'habitat indigne et de construction de logements très sociaux, ses actions d'accompagnement de la rue au logement, d'accès au droit et ses projets dans les quartiers populaires comme à l'international, la Fondation agit pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus défavorisés.

Fidèle à son fondateur l'abbé Pierre, elle sensibilise l'opinion publique aux problématiques du mal logement, interpelle les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État afin que des décisions politiques soient prises pour réduire les inégalités sociales en proposant des solutions à travers ses publications et notamment le rapport annuel du mal logement.

Ainsi, la Fondation Abbé Pierre déploie des solutions et accompagne la mise en œuvre de celles déployées par d'autres afin que chacun et chacune puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

2.3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Fondation Abbé Pierre met en œuvre des moyens d'action et d'intervention complémentaires avec notamment :

- Le déploiement d'« actions gérées en propre » et qui se traduisent par la gestion en direct d'établissements d'accueil et d'accompagnement de publics (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...),
- Le « soutien à l'action » qui se traduit par l'accompagnement et le financement d'acteurs spécialisés dans la lutte contre le mal logement auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives, lorsque ces dernières rejoignent son objet social et ses propres objectifs,
- Le statut de Fondation abritante, acquis en décembre 2019 dans le cadre de la création de la « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement », répond à une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date et a pour but de favoriser une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

Son modèle socio-économique repose sur un financement majoritairement issu de la générosité du public (personnes physiques et morales) pour lui permettre sa liberté d'action et de parole afin de défendre au mieux le logement des personnes défavorisées.

Conformément à son objet social, la Fondation Abbé Pierre est à la recherche de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- L'appel et la collecte de fonds auprès du public, conformément à la loi du 7 août 1991, qui constituent le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général,
- La mise en place de partenariats privés et publics,
- Le recours au Bénévolat,
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à entretenir ses lieux d'accueil et d'activité et à soutenir et développer son action,
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance des libéralités dont elle peut bénéficier,
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public et conformément à la réglementation en vigueur et au Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

3 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

3.1 FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022-2023 a été marqué par deux événements revêtant une importance significative :

- Le 16 mai 2023, conformément à ses statuts, La Fondation Abbé Pierre a procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration. Mme Marie-Hélène Le Nedic a ainsi été élue Présidente en remplacement de Mr Laurent Desmard.
- Le 22 décembre 2022, la Fondation Abbé Pierre a réalisé une vente exceptionnelle d'un bien immobilier issu d'un legs et situé rue du Commerce à Paris. Le bien a été cédé pour 7 000 000 € à la mairie de Paris avec différé de transfert de propriété au profit d'une filiale du bailleur social Paris Habitat. Sans cette opération, la Fondation Abbé Pierre présente un déficit proche de 2 100 000 € sur l'exercice.

3.2 FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022-2023

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

4 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 CONVENTIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

La Fondation relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure sans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un tableau des contributions volontaires en nature,

- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

4.2 LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.2.1 REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES

FAIT GENERATEUR ET MODALITES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation des testateur.rices ou des donateur.rices de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les actifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan sur la base de leur valeur vénale et selon leur nature dans des rubriques spécifiques :

- Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « **créances reçues par legs ou donations** ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.
- Les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par les testateur.rices ou les donateur.rices à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision sont comptabilisés dans des comptes d'actifs par nature
- Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Ils sont comptabilisés dans une rubrique de compte spécifique « **biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ». Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dépréciation est alors constatée.

Les passifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan selon des rubriques spécifiques :

- Les passifs qui correspondent aux dettes des testateur.rices ou donateur.rices, sont isolés dans un compte spécifique « **dettes des legs ou donations** ».
- Les engagements que s'engage à assumer la Fondation, en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, et qui constituent les obligations stipulées par les testateur.rices ou donateur.rices, sont provisionnés dans un compte spécifique « **provisions pour charges sur legs ou donations** ».

MECANISME DE FONDS REPORTES

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en « **fonds reportés** », avec pour contrepartie une charge. Les Fonds reportés sur biens faisant l'objet d'une dépréciation sont ajustés en conséquence.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des actifs qui constituent la libéralité.

REGLES D'AFFECTATION DES PASSIFS AUX ACTIFS

Les passifs du legs ou de la donation sont affectés, à la date d'acceptation, en priorité aux actifs les plus liquides et ayant permis de les apurer effectivement.

MODIFICATIONS DE LA VALEUR DES ACTIFS ET DE PASSIFS POSTERIEUREMENT A LA DATE D'ACCEPTATION

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation. Ces dernières sont mises à la connaissance du Conseil d'administration qui accepte, le cas échéant, que les montants inscrits au bilan et notamment en fonds reportés soient modifiés.

REGLES D'INSCRIPTION EN HORS-BILAN DES LEGS OU DONATIONS NON ACCEPTES PAR LE CA A LA DATE DE CLOTURE

Les actifs et passifs des legs ou donations pour lesquels la Fondation dispose d'informations permettant leur valorisation et en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration seront enregistrés en engagements hors bilan reçus.

4.2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) et sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

NATURE	DUREE
Concessions, brevets et droits similaires	2 à 5 ans
Terrains	Non amortis
Constructions et installations générales	
Constructions	25 à 50 ans
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans
Electricité, plomberie et ascenseur	10 à 25 ans
Chauffage	15 à 20 ans
Etanchéité et toiture	5 à 25 ans
Installations techniques	3 à 15 ans
Agencement, aménagement	5 à 15 ans
Matériel bureau et Informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans
Œuvres d'art	5 à 15 ans

4.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (Plan comptable général, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les titres de participations font l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

4.2.4 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une évaluation, en fin de période, basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable et stable permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de la Fondation.

La Fondation a opté pour une comptabilisation de la subvention au passif dans la rubrique des fonds propres « **subvention d'investissement** » avec une reprise dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement ainsi comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, au cours des exercices comptables, seul son impact net est présenté au bilan.

4.2.7 FONDS DEDIES

La partie des libéralités, dons, mécénats, subventions publiques et contributions financières, constatée en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de celles-ci à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en « **fonds dédiés** », avec pour contrepartie une charge sous la rubrique « **reports en fonds dédiés du résultat d'exploitation** ».

Le montant des fonds dédiés est repris au cours des exercices ultérieurs, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie de la rubrique de produit « **utilisations des fonds dédiés** ».

Les Investissements financés par des ressources dédiées feront l'objet d'un fond dédié lorsque l'investissement en objet n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice. Ce fonds dédié sera repris lors des exercices suivants au rythme de l'amortissement de l'investissement afférent.

4.2.8 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par la convention des personnels des S.A. et Fondations d'HLM 3190. Ce régime concerne l'ensemble des salarié.es bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par la convention.

4.2.9 COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les aides financières attribuées à des partenaires, déployant des actions de lutte contre le mal logement, dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées à la date de leur attribution ou modification par le Bureau de la Fondation et conformément à la procédure d'engagement des aides financières pratiquée à la Fondation.

Toutes ces aides financières ont fait l'objet d'une notification et/ou d'une signature de convention sur l'exercice de comptabilisation.

4.3 LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES

La Fondation Abbé Pierre est une Fondation abritante conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

Les fondateur.rices de Fondations abritées réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la Fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La Fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une Fondation abritée en son sein.

Les Fondation abritées sont à dotation non consommables.

La Fondation Abbé Pierre, Fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés à la Fondation abritée qui constituent des biens propres à la Fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Abbé Pierre retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles de la Fondation abritée, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Un dispositif de comptabilité analytique permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information sur la gestion et l'activité de la Fondation abritée est donnée dans la présente annexe.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF

5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN EUROS	BRUT AU 30/09/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	BRUT AU 30/09/2023
Concessions, brevets et droits similaires	909 299	39 566	25 319	923 546
Immobilisations incorporelles en-cours	155 979	39 438		195 417
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 065 278	79 003	25 319	1 118 962
Terrains	1 584 293	-	-	1 584 293
Constructions et installations générales	26 408 875	165 971	-	26 574 845
Installations techniques, matériels et outillages	2 416 585	143 466	-	2 560 051
Installations techniques	503 347	1 205	-	504 552
Agencement, aménagement	124 134	12 959	-	137 093
Matériel bureau et Informatique	1 550 587	126 740	-	1 677 327
Mobilier de bureau	201 066	2 563	-	203 628
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	197 007	91 939		288 945
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 606 759	401 375	-	31 008 134

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2023
Concessions, brevets et droits similaires	796 916	29 063	13 450	812 529
Immobilisations incorporelles en-cours	-	141 724	-	141 724
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	796 916	170 787	13 450	954 253
Terrains	-	-	-	-
Constructions et installations générales	13 814 155	918 312	-	14 732 467
Installations techniques, matériels et outillages	2 111 847	166 210	-	2 278 057
Installations techniques	480 741	6 650	-	487 391
Agencement, aménagement	27 191	13 148	-	40 338
Matériel bureau et Informatique	1 372 847	144 918	-	1 517 765
Mobilier de bureau	193 618	1 494	-	195 112
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 926 002	1 084 522	-	17 010 524

5.1.2 BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

VARIATION DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINEES A ETRE CEDES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 827 951	8 067 666	7 892 122	17 003 495
TOTAL	16 827 951	8 067 666	7 892 122	17 003 495

Il s'agit des biens immobiliers ou mobiliers issus des legs ou donations acceptés par le Conseil d'administration destinés à être cédés. La comptabilisation de ces biens résulte de l'application du Règlement ANC n°2018-06. *Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation, voir la rubrique 4.2.1.*

La valeur retenue pour l'entrée des immobilisations destinées à être cédées est leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs ou donation par le Conseil d'administration.

VARIATIONS DES DEPRECIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	47 314	-	-	47 314
TOTAL	47 314	-	-	47 314

Les biens immobiliers ou mobiliers reçus des legs ou donations destinés à être cédés ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué une fois par exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dotation de provision pour dépréciation est alors constatée. Les provisions pour dépréciation des biens destinés à être cédés ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession de ces biens.

5.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

EN EUROS	30/09/2023			30/09/2022
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Participations	10 311 143	43 347	10 267 796	10 280 481
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Prêts	229 049	229 049	-	-
Dépôts et cautionnements	88 375	-	88 375	84 111
Autres immobilisations financières	15 553 415	394 801	15 158 615	15 412 125
TOTAL	26 181 982	667 196	25 514 786	25 776 717

LES PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation des participations et de prêts, voir la rubrique 4.2.3.

Les participations significatives sont détaillées ci-dessous.

EN EUROS	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSIONS	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES AU 30/09/2023	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES AU 30/09/2023
SOLIFAP	75 573 718	(339 051)	217 481	8,03%	6 000 000	6 000 000
EMMAUS HABITAT	7 679 014	190 069 532	1 871 279	73,05%	3 583 647	3 583 647
SCI ESIS	4 053 400	268 949	190 754	11,69%	467 200	467 200
ROMAINVILLE GESTION	100 000	6 411	1 413	100,00%	100 000	100 000

Les prises de participation dans Emmaüs Habitat et SOLIFAP (Romainville gestion comprise) sont liées à la mise en œuvre du plan stratégique de 2012 à 2016 qui avait pour objectif de renforcer le positionnement de la Fondation dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec notamment :

- La consolidation de sa participation dans la « SA HLM Emmaüs Habitat » pour lui permettre de maintenir et produire du logement très social.
- La création de « SOLIFAP » pour permettre d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal logement, et par la suite la création de « Romainville gestion » pour assurer son administration.

LES PRETS

Les prêts sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de prêts à destination d'acteurs d'actions pour le logement.

LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières sont composées d'obligations.

Suite à une refonte des placements initiée en 2020 qui avait pour objectif de renforcer la part de trésorerie placée en identifiant de nouvelles opportunités et en réinterrogeant la cohérence et le sens des placements existants, la Fondation a placé, sur l'exercice 2021-2022, une partie de sa trésorerie disponible (près de 15 689 475 €) dans un portefeuille d'obligations dont elle a délégué la gestion à une société gestionnaire spécialisée.

Le portefeuille constitué présente une maturité moyenne de 3 années.

Compte tenu de la stratégie du « buy and hold » appliquée et de la maturité moyenne du portefeuille, les obligations qui le composent ont été classées en immobilisations financières. Cette stratégie consiste à conserver les obligations acquises jusqu'à maturité, date à laquelle la Fondation percevra la valeur d'émission de ces dernières, valeur connue dès l'achat de celles-ci.

Elle ne donnera donc pas lieu à une provision pour dépréciation par comparaison au cours des marchés financiers.

Le risque que porte cette stratégie est le risque de crédit ou de défaut de l'émetteur dont la surveillance fait partie du cœur de métier de la société gestionnaire.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2023
Participations	30 662	12 684	-	43 347
Prêts	310 885	-	81 836	229 049
Autres immobilisations financières	285 547	109 254	-	394 801
TOTAL	627 094	121 938	81 836	667 196

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation qui peut donner lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non remboursés à la clôture de l'exercice.

Pour les autres immobilisations financières, composées d'obligations conservées jusqu'à leur maturité, une obligation comporte un risque de défaut et au 30 septembre 2023, a donc été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 112 812 €.

Par principe de prudence, la Fondation a également décidé de réaliser un test de dépréciation sur ces obligations en comparant la valeur d'émission (c'est-à-dire celle de remboursement à maturité) avec la valeur d'acquisition hors coupon couru. En cas de valeur d'émission inférieure à la valeur d'acquisition hors coupon, une provision pour dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs. En date du 30 septembre 2023, cette provision est estimée et comptabilisée à hauteur de 281 989 € (soit inférieure à 50% du rendement annuel estimé).

5.1.4 CREANCES

VARIATION DES CREANCES

EN EUROS	30/09/2023			30/09/2022
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Créances usagers et comptes rattachés	28 314	-	28 314	59 785
Créances reçues par legs ou donations	8 784 805	-	8 784 805	11 923 689
Fournisseurs débiteurs	3 391	-	3 391	-
Personnel et comptes rattachés	14 878	-	14 878	14 369
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 699	-	153 699	56 259
Avances et acomptes versés sur commande	63 253	-	63 253	129 609
Créances sur cession d'actifs	748 138	-	748 138	1 707 374
Créances fiscales	12 981	-	12 981	11 481
Produits à recevoir	3 173 713	-	3 173 713	3 444 449
Débiteurs divers	116 164	-	116 164	138 729
Autres créances	4 286 217	-	4 286 217	5 502 269
TOTAL	13 099 335	-	13 099 335	17 485 743

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

- ❑ Les « **créances reçues par legs ou donations** » concernent les espèces, actifs bancaires et financiers et assimilés, reçus par legs ou donations qui seront transférés dans les comptes par nature à la date de réception des fonds. Leur baisse est principalement due à vente de l'immeuble rue du Commerce (*voir la rubrique 3.1*)
- ❑ Les « **créances sur cession d'actifs** » concernent les prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissés au 30 septembre 2023.
- ❑ Les « **produits à recevoir** » concernent principalement des produits de mécénat, contributions financières et subventions publiques à encaisser, dont le mécénat EDF pour 2 100 000 € dans le cadre d'un partenariat relatif à des actions de lutte contre la précarité énergétique.

5.1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)

VARIATIONS DES VMP

EN EUROS	30/09/2023			30/09/2022
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Livrets associatifs	35 155 067	-	35 155 067	14 075 648
Dépôts à terme négociés	400 000	-	400 000	5 044 040
Contrats de capitalisation	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000
Fonds communs de placement	4 601 783	-	4 601 783	4 551 173
Autres VMP issues des legs ou donations	1 545 353	60 391	1 484 962	1 369 992
Intérêts courus	199 815	-	199 815	16 857
TOTAL	43 902 017	60 391	43 841 626	27 057 710

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

Les VMP sont constituées de valeurs principalement de type monétaire et gérées par des établissements bancaires et grandes institutions financières.

Le fonds commun de placement concerne un fonds commun de partage créé par le Crédit Coopératif en 2008 pour la Fondation Abbé Pierre pour soutenir l'investissement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VMP

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2023
Moins-value latente sur autres VMP	138 593	-	78 202	60 391
Autres risques	-	-	-	-
TOTAL	138 593	-	78 202	60 391

Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 30 septembre 2023, la plus-value latente s'élève à 628 311 €.

5.1.6 DISPONIBILITES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	SITUATION AU 30/09/2022
Comptes courants bancaires	8 389 488	16 311 603
Caisse	4 274	5 489
TOTAL	8 393 763	16 317 092

5.1.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 737 220 €, concernent des charges courantes de prestations de services généraux sous forme d'abonnements pris en année calendaire ainsi que des charges liées à la mise en œuvre d'actions de campagnes de sensibilisation ou d'appels à dons prévue en début d'exercice suivant.

5.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF

5.2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DE FONDS PROPRES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	AFFECTATION DU RESULTAT et RAN	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATIO N	SITUATION AU 30/09/2023
			MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		
Fonds propres sans droit de reprise dont Fondation abritée	5 591 383	-	20 000	-	-	5 611 383
Fonds propres statutaires						
Dotations non consommables initiales - FAP	847 843					847 843
Dotations non consommables initiales - Fondation Abritée	20 000		20 000			40 000
Fonds propres complémentaires						
Dotations non consommables complémentaires	4 723 540					4 723 540
Réserves pour projet de l'entité	40 178 103	4 026 198	-	-	-	44 204 301
Générale	37 881 207	2 496 171				40 377 377
Habitat des Compagnons	1 083 220	1 733 035				2 816 255
Abbé Pierre	1 213 677	(203 008)				1 010 669
Report à nouveau	379 596	(379 596)				-
Excédent ou déficit de la période	3 646 602	(3 646 602)	4 898 016	4 898 016	-	4 898 016
SITUATION NETTE	49 795 684	0	4 918 016	4 898 016	-	54 713 700
Subventions d'investissement	380 645				(21 745)	358 900
TOTAL FONDS PROPRES	50 176 329	0	4 918 016	4 898 016	(21 745)	55 072 600

5.2.1.1 FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est, le cas échéant, qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (tel que l'apport à une autre entité ayant le même objet).

FONDS PROPRES STATUTAIRES

Les fonds statutaires obéissent à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à leur constitution et leur emploi. Ils sont composés de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE – FAP

Conformément aux statuts de 1992 et de 2011, la dotation initiale apportée lors de la création est de 847 843 € comprenant :

- La somme de 1 524€ provenant de l'acte de donation des fondateurs,

- ❑ Le montant d'actif de 846 318 € dévolu à la Fondation par l'Association en vue de la création de la Fondation Abbé Pierre et composé de diverses sommes en dépôt bancaires.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2021 a réaffirmé sa volonté d'affecter cette dotation initiale à des actifs immobiliers ou quote-part d'actifs immobiliers, afin de s'assurer du maintien de sa valeur par la réévaluation de l'actif afférent.

Ainsi les actifs constitutifs de la dotation initiale correspondent à une quote-part de 46,8% de l'acquisition du siège de la Fondation Abbé Pierre situé 3 rue de Romainville à Paris (acquis pour 1 813 513 € en 2002).

La Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constitutifs de la dotation initiale de la Fondation de 847 842 €, en valeur brute, correspondent à des actifs immobiliers dont la valeur actualisée au 30 septembre 2022 s'élève à 2 371 726 €.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE - FONDATIONS ABRITEES

Conformément au Règlement ANC n° 2018-06 article 511-2, les fonds propres des Fondations abritées sont présentés séparément des fonds propres de la Fondation abritante.

Conformément à l'article 1 de la convention du 11 avril 2023 portant création de la Fondation abritée « ALYNEA – Samu Social de Lyon » et à l'article 1 de la convention du 12 décembre 2019 portant création de la Fondation abritée « Solidarités Nouvelles pour le Logement », une dotation initiale de 20 000 € a été apportée par le Fondateur par engagement irrévocable. Cette dotation initiale est non-consomptible. Seuls les revenus issus de cette dotation pourront être utilisés pour financer des dépenses opérationnelles.

Cette dotation est affectée à des avoirs financiers placés sur un compte bancaire identifié et permettant de s'assurer du maintien de sa valeur.

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 9 des statuts de 1991 et à l'article 12 des statuts de 2011, des dotations complémentaires sur résultats excédentaires ont été réalisées pour un total s'établissant à 4 723 540 € au 30 septembre 2023.

5.2.1.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2023
GPI	81 387	4 768	76 619
PF Woippy	43 746	1 942	41 805
PF Marseille	255 512	15 035	240 477
TOTAL	380 645	21 745	358 900

5.2.2 FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS

VARIATION DES FONDS REPORTES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2023
Fonds reportés issus de legs ou donations	26 422 243	9 466 436	12 838 191	23 050 488
TOTAL	26 422 243	9 466 436	12 838 191	23 050 488

5.2.3 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	REPORTS	UTILISATIONS		SITUATION AU 30/09/2023	Fonds dédiés sans mouvements depuis 2 exercices au moins
			MONTANT	DONT REMBOURSEMENTS		
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	176 417	-	55 293	-	121 124	-
AFD Phase 2	176 417	-	55 293	-	121 124	-
Ressources liées à la générosité du public	188 935	38 687	55 523	-	172 099	-
Fondation abritée SNL	133 413	38 687	-	-	172 099	-
Legs affectés	55 523	-	55 523	-	-	-
TOTAL	365 352	38 687	110 816	-	293 223	-

5.2.3.1 FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Ce fonds dédié concerne la seconde phase d'un projet de développement à l'international initié sur l'exercice 2021 et pour une durée devant s'étaler sur 3 ans.

5.2.3.2 FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le solde du fonds dédié Fondation abritée SNL correspond au résultat excédentaire de la Fondation abritée.

Le solde des fonds dédiés sur legs et dons affectés correspond au solde d'une convention de mécénat signée sur l'exercice et fléchée sur des projets spécifiques.

5.2.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON-UTILISÉES	CUMUL AU 30/09/2023
Provisions pour risques	368 024	361 279	36 800	5 380	687 123
Provisions pour charges	1 450 128	219 778	-	-	1 669 906
<i>dont Provisions pour charges sur legs ou donations</i>	<i>17 530</i>	<i>145 843</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>163 373</i>
TOTAL	1 818 152	581 058	36 800	5 380	2 357 029

PROVISIONS POUR RISQUES

Les mouvements de l'exercice concernent principalement un litige sur un dossier de libéralités déjà encaissé et un risque RH relatif à la révision jurisprudentielle de la Cour de Cassation dans le calcul des droits à congés payés.

PROVISIONS POUR CHARGES

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2023 à 1 506 533 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Les départs sont supposés être à l'initiative des salariés
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02
- L'âge de départ prévu est de 64 ans pour les non-cadres et 66 ans pour les cadres
- Le taux d'actualisation est égal à 4%
- Le taux de charges patronales incluant les charges fiscales sur salaire est égal à 57,5%
- Le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 3% par an (hors inflation)

5.2.5 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	A 1AN AU PLUS	A PLUS D'1AN ET 5ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS	CUMUL AU 30/09/2022
Encours bancaires	-	-	-	-	-
Emprunté auprès d'établissements de crédit	1 093 462	606 023	172 387	315 052	1 699 351
Intérêts courus non échus	6 126	6 126	-	-	3 101
TOTAL	1 099 588	612 149	172 387	315 052	1 702 452

5.2.6 DETTES DIVERSES

ETAT ET EVOLUTION DES DETTES DIVERSES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	SITUATION AU 30/09/2022
Emprunts et dettes financières diverses	25 087	23 289
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 510 938	1 551 820
Dette fournisseurs	1 313 491	1 316 969
Fournisseurs - factures non parvenues	197 446	234 851
Dettes des legs ou donations	2 527 125	2 264 554
Dettes fiscales et sociales	3 508 929	3 138 326
Personnel	2 691 716	2 377 894
Organismes sociaux	671 816	646 545
Taxes dues sur les rémunérations	62 349	49 126
Dettes fiscales	83 048	64 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 958	51 882
Autres dettes	31 804 021	30 064 518
Aides financières à verser	31 592 235	29 913 817
Autres	211 785	150 701
TOTAL	39 388 057	37 094 389

Dont échéances à plus d'un an de 19 499 805 €

Les « **dettes issues des legs ou donations** » : Il s'agit du passif du testateur.rice ou donateur.rice estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs ou donations acceptés.

Les « **aides financières à verser** » : ce poste regroupe l'ensemble des engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mal logement, non encore versés, notamment ceux proposés par les comités d'engagement des différents programmes de soutien à l'action, approuvés par le Bureau et notifiés aux tiers.

Les engagements de financement concernent des projets qui sont déployés en moyenne sur une durée de trois ans.

À l'issue des dates limites d'utilisation, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif conformément à la convention d'engagement, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation et donnent lieu à des reprises d'aides financières comptabilisées dans les produits du compte de résultat.

Ce poste comprend également une quote-part de générosité à verser dans le cadre d'une convention avec Emmaüs Solidarité.

Une refonte de la convention avec le partenaire a été initiée avec Emmaüs Solidarité sur l'exercice 2022 et devrait aboutir sur l'exercice suivant.

5.2.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

VENTILATION ET EVOLUTION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	SITUATION AU 30/09/2022
Mécénat	525 000	525 000
Subventions reçues et contributions financières	465 420	548 260
Baux Emphytéotiques	458 906	438 311
TOTAL	1 449 326	1 511 571

6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

6.1.1 VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS

Ces loyers proviennent :

- ❑ De la gestion temporaire de biens immobiliers issus de legs ou donations (275 284 €)
- ❑ De la gestion locative à vocation sociale de biens gérés en propre (Pension de Famille par exemple) ou mis à disposition de bailleurs sociaux via des baux à réhabilitation ou emphytéotiques (177 882 €)

6.1.2 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La Fondation bénéficie de subventions d'exploitation pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires.

Les subventions d'exploitation reçues sur l'exercice se décomposent comme suit :

EN EUROS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Etat	492 721	336 020
Région	20 000	67 083
Département ou Conseil général	370 951	522 232
Ville	71 976	111 477
Autres	56 626	94 895
TOTAL	1 012 273	1 131 706

6.1.3 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

DONS

Les dons manuels qui représentent 34 588 571 € constituent une des principales ressources de la Fondation (55% des ressources d'exploitation).

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de l'exercice 2023 sont remis aux donateurs au titre de la période fiscale correspondante.

MECENAT

Les ressources en provenance du mécénat représentent 2 750 904 € soit 4% des ressources d'exploitation.

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » représente 34% des ressources d'exploitation et regroupe les postes suivants :

EN EUROS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 516 487	5 628 030
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	10 527 101	13 315 627
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 935 057	7 560 554
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	2 375
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	12 838 191	7 174 612
PRODUITS	38 816 836	33 681 198
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 892 122	6 377 084
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	32 472
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 466 436	11 513 525
CHARGES	17 358 558	17 923 081
TOTAL	21 458 278	15 758 117

Cette rubrique inclut sur la vente de l'actif immobilier rue du Commerce pour 7 000 000 € enregistré au bilan pour 4 300 000 €.

6.1.4 CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sans contrepartie qui s'établissent à 590 244 €, qui correspondent à des soutiens financiers facultatifs octroyés par une autre entité, sont composés essentiellement de soutiens de Fondations d'entreprise.

6.1.5 REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les reprises d'aides financières attribuées, inscrites dans la rubrique du compte de résultat « reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » et qui s'établissent à 1 529 216 € au 30 septembre 2023, concernent les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par des bénéficiaires de soutiens financiers dans le cadre de conventions d'engagement de financement. Ces sommes, si elles ont été versées, sont restituées à la Fondation.

6.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

6.2.1 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 63 793 € TTC pour l'exercice 2023.

6.2.2 AIDES FINANCIERES

Les « aides financières » s'élèvent à 29 634 654 € et comprennent :

- ❑ Les aides financières attribuées à des partenaires associatifs ou autres acteurs de l'économie sociale et solidaire déployant des solutions en lien avec l'objet social de la Fondation. Ces aides financières sont attribuées par

proposition des comités d'engagements des différents programmes déployés par la Fondation et approuvés par le Bureau de la Fondation ou le Conseil d'Administration et s'élèvent à 25 816 363 €

- ❑ Les aides individuelles et l'apport en chèques services, via des partenaires associatifs pour répondre aux besoins de premières nécessités pour 1 554 558 €
- ❑ Une quote-part de générosité versée à Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une convention spécifique pour 2 263 733 €

6.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Ces dotations correspondent aux dotations aux amortissements et dépréciations des biens immobilisés dont 1 113 555 € relatives aux immobilisations corporelles et 141 724 € aux immobilisations incorporelles.

6.2.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat bénéficiaire de 1 012 858 € est principalement dû à des :

- ❑ Produits financiers pour 1 156 858 €, fruits de la politique de placement des disponibilités et à la hausse des taux sur l'exercice.
- ❑ Charges financières pour 143 419 € dont 114 036 € aux dépréciations d'une obligation et d'un titre.

6.3 COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6.3.1 REGLE ET METHODE COMPTABLE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ❑ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ❑ Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ❑ Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées au pied du compte de résultat (dans les comptes de classe 8) sur la base des valorisations fournies par les apporteurs ainsi que par une règle de valorisation définie par la Fondation.

6.3.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION

La Fondation Abbé Pierre a recensé trois catégories de contributions volontaires :

- ❑ Les dons en nature résultant essentiellement de dons de mise à disposition d'espaces publicitaires. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 111 430 € sur l'exercice 2023
- ❑ Les contributions en service par la mise à disposition de mécénat de compétences. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 11 836 € en 2023 ;
- ❑ Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :

- Les heures allouées par les 201 bénévoles qui se sont engagés sur l'exercice pour répondre aux différentes missions de la Fondation (accueil, accompagnement de publics, expertise, instruction de dossiers, suivi des projets etc.)
- Pour 2023, ce bénévolat représente 18 324 heures valorisées au taux horaire chargé déterminé par référence aux salaires chargés appliqués à la Fondation selon deux catégories d'emplois des bénévoles (les missions d'accueil à 27,9€/heure et les missions d'instruction et de suivi de projets à 35,0€/heure) pour arriver à un montant de 612 421 €.
- Les heures des administrateur.rices qui, en dehors de leurs mandats sociaux, participent aux différentes prises de parole, groupes de travail, commissions et comités de la Fondation : ces heures de présence sont recensées par événements, comités et par date.

Compte tenu du degré d'expertise des administrateur.rices et de leur rôle de représentation et de direction, le taux horaire chargé est déterminé par référence au salaire appliqué pour les directeurs salariés de la Fondation (hors direction générale), soit 56,4€/heure. Pour l'exercice, ce bénévolat représente 1 230 heures valorisées 69 421 €.

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les legs, donations et assurances-vie, en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration, sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur de l'actif net estimé, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation.

Au 30 septembre 2023, l'estimation des legs, donations et assurances-vie en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 3 435 369 €.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

GARANTIES DONNEES

Au 30 septembre 2023, aucune garantie ou caution n'a été donnée.

8 AUTRES INFORMATIONS

8.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE

CATEGORIES - EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)	SITUATION AU 30/09/2023	SITUATION AU 30/09/2022	TYPE DE CONTRAT
Cadres	94	87	CDI
	3	4	CDD
Non cadres (Employés, maitrises, CAP10, CPROF)	52	58	CDI
	7	3	CDD
	9	6	CAP10, CPROF
TOTAL	165	158	

8.2 REMUNERATION DES SALARIE.ES

Le montant annuel brut des trois plus fortes rémunérations versées sur l'exercice 2022-2023 s'élève à 271 160 €.

8.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Elles et il ne perçoivent aucune indemnité au titre de ce mandat, de même que les autres administrateur.rices de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, les administrateur.rices peuvent bénéficier de remboursements de frais occasionnés par leurs activités de représentation de la Fondation.

8.4 REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION

La Fondation, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les recettes d'exploitation dites lucratives (ventes de publications, carte de vœux, échanges de fichiers, etc.) étant d'un montant total inférieur au seuil légal, la Fondation a déposé sur l'exercice une demande de sortie du secteur lucratif qui a été confirmée.

La Fondation n'est donc pas redevable des impôts commerciaux.

8.5 REGIME SOCIAL

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et Fondations d'HLM du 27 avril 2000.

8.6 REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

9 FONDATION ABRITEE – ETATS FINANCIERS

9.1 FONDATION ABRITEE SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

La Fondation Abbé Pierre abrite la Fondation « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement » créée le 2 décembre 2019.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2023			30/09/2022
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	319 682	-	319 682	181 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	319 682	-	319 682	181 413
Frais d'émission d'emprunt (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	319 682	-	319 682	181 413

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2023	30/09/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
dotation non consommable initiale SNL	20 000	20 000
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
SITUATION NETTE	20 000	20 000
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 000	20 000
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	172 099	133 413
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Autres dettes	127 583	28 000
TOTAL DETTES (IV)	127 583	28 000
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	319 682	181 413

COMPTE DE RESULTAT		
EN EUROS	2023	2022
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	145 850	102 609
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	145 850	102 609
Autres achats et charges externes	7 581	28 996
Aides financières	99 583	49 000
Reports en fonds dédiés	38 687	24 613
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	145 850	102 609
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	145 850	102 609
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	145 850	102 609
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-

9.2 FONDATION ABRITEE ALYNEA

La Fondation Abbé Pierre abrite la Fondation « Alynéa Samu Social de Lyon » créée le 11 avril 2023.

BILAN - ACTIF	30/09/2023			30/09/2022
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
EN EUROS				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	19 810	-	19 810	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	19 810	-	19 810	-
Frais d'émission d'emprunt (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	19 810	-	19 810	-

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2023	30/09/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
dotation non consommable initiale SNL	20 000	-
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	(190)	-
SITUATION NETTE	19 810	-
TOTAL FONDS PROPRES (I)	19 810	-
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	-	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Autres dettes	-	-
TOTAL DETTES (IV)	-	-
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	19 810	-

COMPTE DE RESULTAT		
EN EUROS	2023	2022
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	-	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	-	-
Autres achats et charges externes	190	-
Aides financières	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	190	-
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(190)	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	(190)	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	-	-
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	190	-
EXCEDENT OU DEFICIT	(190)	-

10 LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) rend compte et informe les donateur.rices sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de la Fondation par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique.

Il comporte deux parties :

- ❑ Les produits par origine et charges par destination ;
- ❑ Les contributions volontaires en nature.

Chaque partie, comporte le comparatif avec l'exercice antérieur avec :

- ❑ D'une part, la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat,
- ❑ D'autre part, les seuls éléments du compte de résultat **liés à la générosité du public** et destinés à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public.

CROD - PRODUITS PAR ORIGINE				
EN EUROS	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
1 - Produits liés à la générosité du public	61 674 038	61 674 038	57 966 205	57 966 205
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	58 797 754	58 797 754	53 603 676	53 603 676
Dons manuels	34 588 571	34 588 571	35 298 755	35 298 755
Legs, donations et assurances-vie	21 458 278	21 458 278	15 758 117	15 758 117
Mécénat	2 750 904	2 750 904	2 546 804	2 546 804
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 876 284	2 876 284	4 362 529	4 362 529
2 - Produits non liés à la générosité du public	912 361		1 014 586	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	590 244		653 063	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	322 117		361 523	
3 - Subventions et autres concours publics	1 034 018		1 153 452	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	207 000		213 541	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	110 815	55 523	289 908	236 924
TOTAL	63 938 233	61 729 561	60 637 691	58 203 129

CROD - CHARGES PAR DESTINATION				
EN EUROS	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
1 - Missions sociales	44 959 340	43 852 756	44 455 826	43 249 390
1.1 Actions réalisées en France	40 668 763	40 167 471	40 290 669	39 137 217
Actions réalisées par l'organisme	14 889 103	13 837 811	16 061 398	14 907 947
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	25 779 660	25 779 660	24 229 270	24 229 270
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 290 577	3 685 285	4 165 157	4 112 173
Actions réalisées par l'organisme	435 583	380 290	422 925	369 941
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 854 995	3 854 995	3 742 232	3 742 232
2 - Frais de recherche de fonds	8 054 495	8 045 284	7 328 227	7 308 971
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 045 284	8 045 284	7 308 971	7 308 971
Frais de collecte des dons et mécénats	6 767 007	6 767 007	5 840 289	5 840 289
Frais de traitement des libéralités	1 278 277	1 278 277	1 468 683	1 468 683
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	9 210	-	19 256	-
3 - Frais de fonctionnement	5 284 038	4 894 819	4 666 568	3 918 031
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	703 658		460 333	
5 - Impôt sur les bénéficiaires				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	38 687	38 687	80 135	80 135
TOTAL	59 040 218	56 831 545	56 991 090	54 556 527
EXCEDENT OU DEFICIT de l'EXERCICE	4 898 016	4 898 016	3 646 602	3 646 602

Compte tenu des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5) et notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public et avant celles qui en sont issues ; et compte tenu de la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (96,5% des produits par origine), l'excédent de l'exercice présenté dans le CROD est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
EN EUROS	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	805 311	805 311	822 405	822 405
Bénévolat	682 045	682 045	721 249	721 249
Prestations en nature	11 836	11 836	23 563	23 563
Dons en nature	111 430	111 430	77 594	77 594
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
TOTAL DES PRODUITS	805 311	805 311	822 405	822 405
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	687 613	687 613	720 107	720 107
Réalisées en France	687 613	687 613	720 107	720 107
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	40 255	40 255	12 945	12 945
3. Contributions volontaires au fonctionnement	77 442	77 442	89 354	89 354
TOTAL DES CHARGES	805 311	805 311	822 405	822 405

10.1 LES PRODUITS PAR ORIGINE

10.1.1 LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➤ LES DONS MANUELS Y COMPRIS LES PRODUITS REÇUS DE VENTES DE DONS EN NATURE

Les ressources issues des dons manuels représentent 34 588 571€, soit 54,1% des ressources de l'exercice. Elles ont diminué de 710 184 €, soit -2,0%, par rapport à 2022.

➤ LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE Y COMPRIS LES PLUS OU MOINS-VALUES RELATIVES AUX BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

Le traitement des legs ou donations constitue l'un des principaux changements apportés par le nouveau Règlement ANC n°2018-06. Les règles et méthodes de traitement des actifs et passifs issus des libéralités sont détaillées dans la rubrique 4.2.1.

Les ressources en provenance des legs, donations et assurances-vie représentent 21 458 278 €, soit 33,6% des ressources de l'exercice. Elles ont augmenté de 5 700 161€, soit +36,2%, par rapport à 2022 du fait d'une vente d'un actif rue du commerce à Paris 15 pour 7 000 000€.

➤ LE MECENAT

La comptabilisation des opérations de mécénat est faite à la date de signature des conventions ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 2 750 904€, soit 4,3% des ressources de l'exercice. Les ressources issues du mécénat sont en augmentation de 204 100€, soit +8,0%, par rapport à 2022.

➤ LES AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (GP)

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- ❑ **Les collectes redistribuées** : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation Abbé Pierre comme bénéficiaire de tout ou partie de cette collecte. Sur l'exercice, la Fondation Abbé Pierre n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.
- ❑ **Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public** : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens issus de la générosité du public. Ils comprennent :
 - **Les loyers perçus** d'immeubles légués et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ainsi que les loyers d'immeubles acquis via la générosité du public pour la mise en œuvre des missions sociales de la Fondation ;
 - **Les produits financiers** issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).
 - **Les reprises d'aides financières** concernant la part des aides financières accordées à des partenaires associatifs dans le cadre du soutien à l'action, non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par la gouvernance.
 - **Les régularisations** sur les ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs (avoirs, régularisation de loyers, dividendes...).
 - **Les autres produits** liés aux biens légués : remboursements de contrats / de taxes, régularisations notariales...
 - **Les plus ou moins-values de cessions** des actifs issus de l'AGP et entrés au patrimoine de la Fondation par décision du Conseil d'administration.

Ces produits représentent 2 876 284€, soit 4,5% des ressources de l'exercice. Ils ont diminué de 1 486 244€, soit -34,1%, par rapport à l'exercice 2022 sur lequel avaient eu lieu d'importantes régularisations de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs. Sur l'exercice, les produits financiers des actifs issus de la générosité du public ont augmenté de 106% grâce au travail de placement effectué par la Fondation.

AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	2023	2022
Loyers des immeubles issus de la générosité du public	421 005	452 030
Produits financiers des actifs issus de la générosité du public	991 458	480 143
Produits de cession des actifs issus de la générosité du public		251 569
Reprises de soutiens financiers accordés	1 254 751	521 982
Régularisation de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs	13 725	2 423 847
Autres produits sur legs et donations	194 262	220 297
Autres produits	1 084	12 660
TOTAL	2 876 284	4 362 529

10.1.2 LES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➤ LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE

Elles concernent des contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation. Sur l'exercice, elles s'élèvent à 590 244€, soit moins de 1% des ressources de l'exercice.

➤ LES AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

La rubrique « autres produits non liés à la générosité du public » comprend essentiellement des transferts de charges diverses dans le cadre de prestation de services ainsi que quelques produits liés aux revenus des actifs non issus de la générosité du public (redevances d'actifs incorporels et loyers de biens non issus de la générosité du public).

Ces produits s'élèvent à 322 117 €. Ils sont constitués notamment de transferts de charges diverses.

AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	2023	2022
Transfert de charges d'exploitation	264 446	302 172
Produits de services et ventes	54 762	56 988
Produits de gestion divers	2 909	2 363
TOTAL	322 117	361 523

10.1.3 LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC

Les ressources en provenance des subventions et autres concours public représentent 1 034 018€, soit 1,6% des ressources de l'exercice.

Elles comprennent également les quotes-parts de subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat pour un montant de 21 745 €.

10.1.4 L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 110 815€ (Pour plus de détails, voir la rubrique 5.2.3 Fonds dédiés.)

10.2 LES CHARGES PAR DESTINATION

10.2.1 LES MISSIONS SOCIALES

➤ COMPOSITION DES COUTS LIES AUX MISSIONS SOCIALES

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts :

- ❑ Des actions réalisées directement par la Fondation :
 - Lors de la mise en œuvre directe de ses missions sociales :
 - Au sein des « Actions propres » : Pensions de Famille, Boutiques Solidarité, Espace Solidarité Habitat à Paris et Pôle Logement d'Abord de la Réunion
 - Lors des actions de sensibilisation et d'interpellation (notamment les dépenses de la direction des études et les actions de sensibilisation - tel que le Rapport contre le mal logement - mais aussi les actions de sensibilisation en région)
 - Pour les actions de préservation de la mémoire de l'Abbé Pierre
 - Afin de gérer le parc immobilier social et les actifs immobiliers acquis et utilisés dans le cadre des missions sociales de la Fondation
 - Pour la gestion des programmes et actions de la Fondation
 - Afin d'animer le Bénévolat
 - Lors du déploiement d'outils informatiques exclusivement à l'usage des missions sociales (logiciel de gestion des aides financières accordées par exemple)
 - Mais également certains coûts indirects engagés pour la réalisation des activités et services rendus au titre des missions sociales, tels que :
 - Une quote-part des frais généraux de la délégation générale affectée aux directions qui y « logent »
 - Une quote-part des salaires du Délégué général (responsable des actions de plaidoyer) et de la Déléguée générale adjointe (responsable de l'animation des équipes de la Fondation), fixée pour l'exercice 2023, respectivement à 70% pour le DG et 30% pour la DGA.
- ❑ Des versements à un organisme central ou à d'autres organismes :
 - Les aides financières de soutien à l'action accordées aux partenaires associatifs de la Fondation
 - Les aides individuelles, aides d'urgence accordées via des partenaires associatifs, et apport en chèques services
 - Les « autres aides financières » telles que le reversement d'une quote-part de générosité à d'autres entités

Les charges des actions réalisées à l'étranger vont également distinguer :

- Les soutiens financiers mis en œuvre dans le cadre des projets de solidarité internationale (sachant que certaines contributions sont versées à des partenaires français qui interviennent ensuite à l'international)

- Les actions réalisées directement par la Fondation (projets menés en propre à Madagascar en 2023) et l'accompagnement des partenaires associatifs soutenus par la Fondation (intervention sur les cinq continents).

Les frais liés aux missions sociales représentent 44 959 340€, soit 77,1% des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciation et report en fonds dédiés)

➤ LES 8 AXES DES MISSIONS SOCIALES

1. **ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE LA RUE AU LOGEMENT (12 546 028 €)** - La Fondation réunit et finance un réseau de 28 Boutiques Solidarité, lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes sans domicile, 41 Pensions de famille habitat adapté et anime en lien avec 20 partenaires associatifs le plan « Un domicile fixe et décent pour tous » pour permettre aux personnes sans domicile d'accéder directement et durablement à un logement.
2. **PARTICIPER A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TRES SOCIAUX DURABLES (7 185 233 €)** – Le programme « Toits d'Abord » répond aux enjeux sociaux et environnementaux en ayant pour vocation la production d'une offre nouvelle de logements abordables pour les personnes mal logées les plus précaires tout en luttant contre la précarité énergétique.
3. **LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE (4 886 295 €)** - la Fondation soutient des ménages en situations d'habitat indigne et précaire par notamment des opérations de rénovation de l'habitat (soutien aux travaux, repérage des logements non décents, accompagnement à l'appropriation du logement après travaux...) et de soutien aux personnes et familles contraintes de se réfugier dans des habitats de fortune (bidonvilles, squats, ...)
4. **PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRIVATION DES DROITS SOCIAUX (4 320 112 €)** - Au-delà de l'action de l'Espace Solidarité Habitat et de la plateforme téléphonique Allo Prévention des Expulsions (actions portées par la Fondation Abbé Pierre), la Fondation soutient chaque année 45 permanences d'accès aux droits déployées par ses partenariats associatifs afin de favoriser l'accès aux droits, de prévenir les expulsions et accompagner les personnes les plus fragiles
5. **SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES HABITANTS (2 745 527 €)** - Dans les quartiers populaires, la Fondation soutient des habitants afin qu'ils mettent en œuvre des projets pour rendre visible les situations de mal logement, soutenir leur paroles et engagements et améliorer leurs conditions de vie. La fondation agit grâce à deux leviers (le soutien aux associations et l'animation d'un réseau de porteurs de projets) et porte plusieurs axes d'intervention : « Mieux habiter » sa vie, son logement et la cité, s'impliquer dans des actions artistiques et sportives, s'exprimer dans l'espace public...
6. **COMPRENDRE, INTERPELLER & SENSIBILISER (5 469 209 €)** - Depuis sa création, la Fondation a développé une expertise et sensibilise régulièrement les pouvoirs publics et l'opinion afin de faire du logement une priorité nationale : production annuelle du rapport sur «L'État du mal-logement en France», campagnes d'information nationales ou actions «coup de poing» sur le terrain, implication croissante dans la lutte contre la précarité énergétique, participation à la création du « Pacte du pouvoir de vivre » aux côtés de syndicats et d'associations environnementales ou de lutte contre les exclusions...
7. **REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE (3 269 607 €)** - Depuis la crise COVID et les évolutions de la pauvreté, la Fondation mobilise des fonds pour s'assurer d'apporter une réponse aux besoins de premières nécessités des personnes et habitant.es dont la situation se dégrade. Les actions soutenues permettent de repérer et d'accompagner vers des solutions pérennes d'accès à un logement digne.
8. **AGIR AU-DELA DES FRONTIERES (4 537 328 €)** - Dans 6 régions du monde et dans les pays les plus pauvres ou victimes de catastrophes naturelles, les actions mises en œuvre visent à l'amélioration durable des conditions de vie des populations en favorisant notamment leur autonomisation et le développement économique des foyers. La

Fondation joue également un rôle d'animateur de réseaux, en soutenant financièrement et en accompagnant des acteurs.rices engagés en matière d'habitat urbain précaire.

10.2.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds représentent 8 054 495€, soit 13,7 % des ressources collectées auprès du public et 13,8 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provision et dépréciation et report en fonds dédiés)

➔ LES FRAIS D'APPELS A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Afin de recueillir auprès du public les moyens de réaliser son action, la Fondation engage des charges liées aux :

❑ Frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et d'incitation aux legs ou donations (quelle que soit la forme de ces ressources) : en nature, donations, legs, assurances-vie, auprès des entreprises et des particuliers) et les dépenses liées au traitement des dons et mécénat.

Ces dépenses comprennent : les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires ; les éventuels achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente ainsi que les frais d'appel à bénévolat (la Fondation Abbé Pierre n'est pas concernée à ce jour par ces deux derniers postes de dépenses). Les coûts directs liés aux services instructeur.rices ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

❑ Frais de traitement des libéralités

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées au traitement des legs, donations ou assurance-vie.

Ces dépenses comprennent : les prestations de services liées au traitement des libéralités ; les amortissements des logiciels de traitement et de suivi ; les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité. Les coûts directs liés aux services instructeur.rices ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

➔ LES FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

Les frais de recherche d'autres ressources se décomposent notamment entre les frais du secteur marchand et les frais de gestion des actifs non issus de la générosité du public (très limités).

10.2.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les « Frais de fonctionnement » comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication institutionnelle, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux et informatique.

Les frais de fonctionnement représentent 5 284 038 €, soit 9,1 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions, dépréciations et report en fonds dédiés).

10.2.4 LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, les reports en fonds dédiés représentent 38 687 €. Pour plus de détails, voir la rubrique 6.2.3 Fonds dédiés.

10.3 LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du bénévolat, des contributions en service et des dons en nature s'élèvent respectivement à 682 045€, 11 836€ et 111 430€ pour atteindre 805 311€ de ressources complémentaires.

Pour plus de détails, voir la rubrique 6.3.2

Les contributions volontaires en nature sont destinées :

- Aux missions sociales pour 687 613€
- A la recherche des fonds pour 40 255 €
- Au fonctionnement pour 77 442 €.

10.4 TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE		REALISEES A L'ETRANGER		GENEROSITE DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES				
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES						
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	606	-	-	-	606
Achats de matériels et fournitures	312 998	-	21	-	26 962	-	83 997	-	-	423 978
Services extérieurs	832 543	-	45 942	-	2 106 136	8 605	543 589	-	-	3 536 815
Autres services extérieurs	4 004 269	-	128 751	-	4 256 325	-	1 349 536	-	-	9 738 881
Aides financières	-	25 779 660	-	3 854 995	-	-	-	-	-	29 634 654
Impôts, taxes et versement assimilés	740 282	-	17 220	-	161 272	-	271 312	-	-	1 190 085
Charges de personnel	8 057 240	-	215 321	-	1 061 115	-	2 655 458	-	-	11 989 134
Dotations aux amortissements et dépréciations	793 814	-	-	-	85 893	-	233 878	141 724	-	1 255 309
Dotations aux provisions	6 789	-	-	-	1 082	-	(7 871)	561 935	-	561 935
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	38 687	38 687
Autres charges de gestion courante	120 580	-	28 377	-	337 548	-	19 076	-	-	505 582
Charges financières	13 309	-	(49)	-	-	-	3 439	-	-	16 699
Charges exceptionnelles	7 279	-	-	-	8 951	-	131 624	-	-	147 854
TOTAL	14 889 103	25 779 660	435 583	3 854 995	8 045 284	9 210	5 284 038	703 658	38 687	59 040 218

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

EN EUROS	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE	REALISEES A L'ETRANGER			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	111 430	-	-	-	111 430
Prestations de services	4 008	-	-	7 828	11 836
Personnel bénévole	572 176	-	40 255	69 614	682 045
TOTAL	687 613	-	40 255	77 442	805 311

10.5 REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS

La Fondation a pour principe d'utiliser les ressources collectées auprès du public en complément des autres ressources afin de les affecter prioritairement et majoritairement aux missions sociales. Ce qui se traduit par les principes d'utilisation suivants avec affectation par ordre de priorité :

- ❑ **Les ressources affectées** : 100% des ressources (utilisations des fonds dédiés antérieurs, subventions d'investissements ou de fonctionnement, dons ou mécénats fléchés...) sont fléchées sur les actions concernées (ou en reports en fonds dédiés si les actions ne sont pas finalisées). Les reprises sur provisions et dépréciations viennent financer les dotations aux provisions et dépréciations.

- ❑ Les ressources non issues de la générosité du public et non affectées (parrainage, contributions financières sans contrepartie, autres produits non liés à la générosité du public) viennent financer :
 - L'intégralité des frais de recherche des autres ressources
 - Une partie des frais de fonctionnement
- ❑ Les ressources issues de la générosité du public et non affectées viennent financer :
 - L'intégralité des frais d'appel à la générosité du public
 - La part non financée des frais de fonctionnement et l'éventuel reliquat des dotations aux provisions et dépréciations
 - Les missions sociales (à hauteur du montant non financé par les ressources affectées)
 - Les investissements de l'exercice (hors investissements financés par des ressources fléchées)

11 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- ❑ De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- ❑ Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- ❑ De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- ❑ De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

Le stock de la générosité du public en fin d'exercice permet de présenter aux donateur.rices le montant des ressources non encore utilisées. Il se calcule à partir du stock d'ouverture complété de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de la générosité du public sur l'exercice ainsi que des investissements (-) et désinvestissements (+) nets liés à la générosité du public sur l'exercice.

11.1 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EN EUROS	EMPLOIS 2023 FINANCES PAR LA GP	EMPLOIS 2022 FINANCES PAR LA GP	EN EUROS	RESSOURCES GP 2023	RESSOURCES GP 2022
1 - Missions sociales	43 852 756	43 249 390	1 - Produits liés à la générosité du public	61 674 038	57 966 205
1.1 Actions réalisées en France	39 617 471	39 137 217	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
Actions réalisées par l'organisme	13 837 811	14 907 947	1.2 Dons, legs et mécénat	58 797 754	53 603 676
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	25 779 660	24 229 270	Dons manuels	34 588 571	35 298 755
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 235 285	4 112 173	Legs, donations et assurances-vie	21 458 278	15 758 117
Actions réalisées par l'organisme	380 290	369 941	Mécénat	2 750 904	2 546 804
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 854 995	3 742 232	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 876 284	4 362 529
2 - Frais de recherche de fonds	8 045 284	7 308 971			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 045 284	7 308 971			
Frais de collecte des dons et mécénats	6 767 007	5 840 289			
Frais de traitement des libéralités	1 278 277	1 468 683			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	4 894 819	3 918 031			
TOTAL DES EMPLOIS	56 792 859	54 476 392	TOTAL DES RESSOURCES	61 674 038	57 966 205
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	38 687	80 135	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	55 523	236 924
Exédent de la générosité du public de l'exercice	4 898 016	3 646 602	Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	61 729 561	58 203 129	TOTAL	61 729 561	58 203 129

Les 61 674 038€ de ressources issues de la générosité du public (+6% par rapport à 2022) viennent financer pour 56 792 859€ d'emplois sur l'exercice (+1% par rapport à 2022). La variation des fonds dédiés issus de la générosité du public est de 13 836€. Il en résulte un excédent de la générosité sur l'exercice de 4 898 016€. Cet excédent est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice du fait :

- des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5) et notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public
- de la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (96,5% des produits par origine).

11.2 SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

TABLEAU DE VARIATION DU STOCK DE GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	20 363 729	16 679 121
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	4 898 016	3 646 602
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	126 188	38 006
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	25 387 932	20 363 729

Le stock de la générosité en fin d'exercice (25 387 932 €) résulte du retraitement du stock en début d'exercice (20 363 729 €) par l'excédent de la générosité du public de l'exercice (4 898 016€) ainsi que des désinvestissements nets (126 188 €) liés à la générosité du public.

INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS LIES A LA GP

❑ Les investissements concernent :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public (-)
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice (+)

La Fondation a retenu l'option d'intégrer les remboursements de capitaux des emprunts aux utilisations complémentaires de la générosité du public et intègre donc ceux-ci au CER.

❑ Les désinvestissements :

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public (+)

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT NETS SUR L'EXERCICE

EN EUROS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Investissements de l'exercice financés par la GP (-)	349 003	840 201
Remboursement des emprunts (-)	605 889	604 967
Neutralisation des dap des immo acquise par la GP (+)	1 069 211	1 228 482
Valeur nette comptable (ou quotes-parts) des immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la GP (+)	11 869	254 691
TOTAL	126 188	38 006

11.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

L'ensemble des contributions volontaires en nature est issu de la générosité du public.

TABLEAU DES EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EN EUROS	EMPLOIS 2023 FINANCES PAR LES CVN	EMPLOIS 2022 FINANCES PAR LES CVN
1. Contributions volontaires aux missions sociales	687 613	720 107
Réalisées en France	687 613	720 107
Réalisées à l'étranger	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	40 255	12 945
3. Contributions volontaires au fonctionnement	77 442	89 354
TOTAL	805 311	822 405

11.4 VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	30/09/2023	30/09/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	188 936	345 724
(-) Utilisation	55 523	236 924
(+) Report	38 687	80 135
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	172 100	188 936

L'utilisation de 55 523€ concerne le solde d'une convention de mécénat signée sur l'exercice 2022 et fléchée sur des projets spécifiques.

Le report de 38 687€ correspond au résultat excédentaire de la Fondation abritée SNL.